

Conditions générales de vente aux professionnels

Article 1 - Informations précontractuelles communiquées au Client

Le Client reconnaît avoir eu communication des présentes Conditions Générales de vente en vue de procéder à l'achat de Produits auprès du Vendeur, préalablement à toute émission de Commande.

Il reconnaît en avoir pris connaissance, en avoir parfaitement compris les termes et la portée et les accepter sans réserve.

Article 2 - Objet

2.1. Les présentes Conditions Générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Vendeur fournit les Produits au Client professionnel (ascensoriste et non ascensoriste). Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des achats de Produits réalisés par le Client via le site boutique www.bkgfrance-boutique.fr, ou directement auprès de notre agence (en distanciel).

2.2. Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L. 441-1, III, du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les Parties.

2.3. À compter de leur acceptation par le Client, les Conditions Générales sont applicables à l'ensemble des Produits achetés par le Client, à l'exclusion de tout autre document. En conséquence, ces Conditions Générales remplacent et annulent toutes déclarations, négociations préalables, engagements de toutes natures, communications, orales ou écrites, acceptations et accords préalables intervenus entre le Vendeur et le Client.

2.4. Le Client déclare avoir accepté les présentes Conditions Générales dans leur intégralité avant tout achat de Produits.

2.5. Les présentes Conditions Générales de vente pourront faire l'objet de modifications ultérieures, notamment pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires, la version applicable à l'achat de Produits par le Client étant celle en vigueur à la date de l'acceptation de la Commande par le Vendeur dans les conditions figurant ci-dessous.

Article 3 - Produits

L'ensemble des Produits -pièces détachées pour monte-charges et monte-plats- proposés à la vente par le Vendeur figurant dans les catalogues du Vendeur. Ces catalogues décrivent les Produits, présentent leurs caractéristiques et déterminent les prix correspondants. Ces Produits sont conformes à la réglementation en vigueur en France et en Europe et ont des performances compatibles avec les usages prévisibles et attendus des Clients. Il appartient au client de vérifier la compatibilité des produits avec l'installation existante.

Article 4 - Processus d'achat des Produits via les Commandes

4.1. Le Client procède à l'achat des Produits en ligne via le site internet www.bkgfrance-boutique.fr ou par courriel à l'adresse sav@bkgfrance.com.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après acceptation de la Commande par le Vendeur, renvoi d'un exemplaire de la Commande au Client en ce qui concerne les Clients professionnels ascensoristes et après encaissement par le Vendeur de l'intégralité du prix des Produits pour les Clients professionnels non ascensoristes.

4.2. Les Conditions Générales de vente et les Commandes forment un ensemble indivisible. En tout état de cause, les Conditions Générales de vente ne sauraient constituer une commande ou mettre à la charge du Client une obligation de commander des Produits.

Article 5 - Prix des Produits

Les Produits sont fournis aux prix en vigueur figurant sur le catalogue des Produits affichés sur le site internet www.bkgfrance-boutique.fr au jour de l'acceptation de la Commande par le Vendeur.

Les prix sont exprimés en euros, HT et TTC, hors frais de livraison. Ces prix sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le catalogue des Produits.

Les frais de transport sont calculés et communiqués au Client avant la validation de la commande. Les frais de livraison sont offerts pour toute commande d'un montant supérieur à 100 € H.T. (hors DROM-COM).

Article 6 - Conditions de paiement des Produits

6.1. Les factures sont établies par le Vendeur et adressées à la comptabilité du Client en un (1) exemplaire unique, dès la livraison des Produits. Elles devront mentionner les caractéristiques des Produits et être accompagnées de toutes les pièces justificatives nécessaires à la vérification du bien-fondé de leur contenu.

6.2. Tous les paiements sont effectués en ligne par Carte Bancaire ou par virement au moment de la commande pour tous Client professionnel non ascensoriste.

Pour les Clients ascensoristes, les paiements des factures s'effectuent en ligne par Carte Bancaire ou par virement bancaire à l'expiration d'un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture.

Dans l'hypothèse où la date de paiement ainsi calculée n'est pas un jour ouvré bancaire, le paiement sera effectué le premier jour ouvré bancaire suivant.

6.3. Sauf cas de contestation par le Client d'une facture, conformément aux dispositions de l'article L. 441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement fait courir, de plein droit, des pénalités calculées au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal, à compter de la date d'échéance. En outre, le Client est redevable d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant minimum de quarante euros.

Enfin, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la Commande effectuée par le Client.

Article 7 - Livraison des Produits – Transfert des risques

7.1. Les délais de livraison des Produits sont donnés à titre indicatif. Ils sont de 3 à 5 jours pour les Produits en stock et pour les livraisons sur le territoire métropolitain français, la Belgique, la Suisse et le Luxembourg. Des délais indicatifs de livraison seront communiqués à l'acceptation de la Commande pour les pièces qui ne sont pas en stock ou réalisées sur mesure.

Pour les DROM-COM l'envoi des petits colis (cartons) sera effectué à destination du Client, pour les envois en palettes, la livraison s'effectuera aux entrepôts du transitaire en France métropolitaine.

Le Vendeur s'engage à ce que les Produits livrés soient en tout point conformes à la Commande, aux règles de l'art, aux obligations légales et réglementaires et aux normes françaises et européennes en vigueur. Le Vendeur répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance des Produits.

7.2. Les risques afférents aux produits vendus, et notamment ceux de perte, de vol, de détérioration, d'avarie ou de destruction, sont transférés à l'acheteur dès la remise desdits produits au transporteur, quel qu'il soit, chargé de leur expédition vers le lieu de destination convenu.

Cette remise au transporteur vaut livraison, au sens de l'article 1196 du Code civil, la vente produisant dès cet instant tous ses effets entre les parties.

L'acheteur assume, à compter de ce transfert, l'ensemble des risques liés au transport des produits, quand bien même le vendeur en assurerait le coût, ou aurait choisi le transporteur. En conséquence, il lui appartient de souscrire, s'il le souhaite, toute assurance couvrant ces risques auprès de l'assureur de son choix.

En cas d'avarie ou de perte partielle, il appartiendra à l'acheteur de formuler toutes réserves et d'exercer, le cas échéant, tout recours contre le transporteur dans les formes et délais légaux ou conventionnels, conformément aux articles L.133-3 et suivants du Code de commerce.

Le transfert de propriété n'interviendra qu'après complet paiement du prix, conformément à la clause de réserve de propriété éventuellement convenue entre les parties. Toutefois, cette réserve de propriété ne saurait avoir pour effet de différer le transfert des risques tel que défini au présent article.

7.3. A la réception des Produits, le Client doit vérifier l'état de l'emballage et des produits en présence du transporteur.

En cas de colis ou produit manquant, ou endommagés, le client doit impérativement :

- Emettre des réserves précises sur le bordereau de livraison (ex. : « carton déchiré », « pièce cassée », « emballage ouvert »)
- Confirmer ses réserves par écrit auprès de BKG France, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 48 heures.
- Informer immédiatement le vendeur (au plus tard sous 3 jours, via l'adresse Email sav@bkgfrance.com en joignant :
 - o Des photos (extérieur et intérieur du colis, et des composants cassés)
 - o La copie des réserves émises
 - o Les références de la commande

Sans réserve émise à la livraison, aucune réclamation pour dommage de transport ne pourra être acceptée, conformément aux dispositions de l'article 1 133- 3 du code

de commerce.

Dans le cas où le client a bien respecté la procédure (réserves à la livraison + preuve dans les délais), BKG France s'engage à renvoyer une pièce identique sans frais supplémentaires pour le client.

BKG France pourra proposer le remboursement au client si la pièce n'est plus disponible ou si le client le demande explicitement.

En cas d'erreur de la part du Client à la commande, les retours sont à la charge du Client. Les pièces renvoyées doivent être emballées et sécurisées afin de protéger les composants fragiles. Seuls les retours des pièces non installées et non utilisées seront acceptés.

BKG France procédera au remboursement des pièces retournées si elles ne présentent aucune usure et si aucune autre solution alternative ne peut être proposée au client.

Article 8 - Garanties sur les Produits

Sans préjudice et sous réserve des garanties légales (telles que la garantie des vices cachés de l'article 1641 du Code civil), le Vendeur garantit les Produits pendant une période de 24 mois, à compter de la date de livraison des pièces détachées SAV et Modernisation, à compter de la date de départ de l'usine pour les Appareils neufs complets.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation du Produit, d'utilisation non conforme à la notice d'utilisation communiquée le cas échéant par le Vendeur, en cas de négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit ou de défaillance en cas d'accident.

Article 9 - Assurance

Le Vendeur déclare être titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la mise en jeu de sa responsabilité délictuelle ou contractuelle susceptible d'être engagée dans le cadre de la vente des Produits souscrite auprès d'un établissement notoirement solvable et de nature à couvrir les enjeux financiers de l'espèce.

Article 10 - Suspension/Résiliation

10.1. Suspension

Le Vendeur ou le Client peut suspendre l'exécution de ses obligations lorsqu'il est manifeste que l'autre Partie n'exécutera pas ses obligations dans les délais et conditions prévus dans la Commande et que les conséquences de cette inexécution portent un préjudice suffisamment grave à la partie lésée.

Toute suspension doit faire l'objet d'un préavis raisonnable et être notifiée dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception.

10.2. Résiliation

Sans préjudice du droit de demander l'indemnisation du dommage et/ou du préjudice subi, en cas d'inexécution par l'une des Parties de l'une quelconque de ses obligations au titre des Conditions Générales ou des Commandes, l'autre Partie

pourra, quinze (15) jours calendaires après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse, prononcer la résiliation de plein droit, des Conditions Générales et/ou des Commandes.

Article 11 - Loi applicable – Juridiction compétente

Les relations contractuelles entre le Vendeur et le Client sont régies par le droit français.

Toute difficulté née de l'exécution, de l'interprétation, de la validité ou de la cessation des présentes Conditions Générales de vente et des Commandes qui en découlent, non résolue à l'amiable, sera soumise aux juridictions compétentes du siège social de la société BKG France, nonobstant appel en garantie ou pluralité de défendeurs, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.

Article 12 - Élection de domicile

Pour les besoins des présentes, les Parties font élection de domicile aux adresses indiquées en tête de la Commande. Toute modification devra être signifiée à l'autre Partie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, afin de lui être opposable.

Article 13 - Documents contractuels

Les relations contractuelles entre le Client et la Société sont régies par les documents suivants, classés dans l'ordre hiérarchique croissant suivant :

- Les Conditions Générales de vente et leurs annexes éventuelles (dont le modèle de Commande) ;
- Les Commandes.